

COLLECTIVITÉS

CONGRÈS RÉGIONAL DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
À FACHES THUMESNILUn congrès régional sur fond
de réformes structurelles

► Yves DELANNAY

Ce rendez-vous annuel, à l'initiative du Syndicat national des directeurs généraux des villes de plus de 2 000 habitants et des intercommunalités, s'est déroulé comme l'a souligné son président régional, Joseph Pietrzyk, dans le contexte du devenir des collectivités territoriales. Sur fond de réformes dont l'acte initiateur est le rapport du comité Balladur.

Cette période a incité à axer le programme sur les difficultés de recrutement des cadres territoriaux, l'évolution des possibilités de concilier fonctionnariat et une activité secondaire et pour terminer l'analyse du rapport Balladur.

La difficulté de recruter des cadres territoriaux. Lors d'une table ronde sur ce thème, Céline Prévost, consultante du cabinet Quadra, donnait quelques éclairages sur la méthode : définir le besoin à partir d'une fiche de poste écrite, définir le contexte et la mission dans laquelle le candidat va se reconnaître et évaluer par l'entretien la motivation de celui-ci. Le choix étant déterminé, il est primordial de bien préparer son arrivée et accompagner sa montée en puissance.

Philippe Boirel, directeur mobilité emploi du Centre national de la fonction publique territoriale, recense,

pour 2009, 35 000 créations d'emplois. Ils sont liés essentiellement à des transferts de compétence de la deuxième loi de décentralisation et au souci de rendre service à la population dans les domaines technique, enfance et aide à la personne

Dans un contexte de départs massifs à l'horizon 2012, pour répondre à la pénurie dans une administration locale où l'on ne recense pas moins de 265 métiers, il est indispensable de susciter des vocations à entrer au service des villes. Dans ce but, un effort tout particulier de promotion de l'emploi d'encadrement est réalisé dans notre région par le CNFPT auprès des universités et écoles d'ingénieurs.

La mobilité est l'un des moyens de satisfaire au besoin de renouvellement des cadres. Elle peut être de quatre types. Ascensionnelle, en donnant des perspectives aux agents à fort potentiel d'accéder aux responsabilités. Horizontale, en proposant d'autres types

de fonctions dans une même collectivité. Changement de métier, conséquence du changement technologique du périmètre d'intervention. Enfin, préventive, en luttant contre l'usure et anticipant ainsi les cassures professionnelles.

Enfin Olivier Aymard, chargé du recrutement à la DRH du département du Nord, donne les pistes suivies dans une collectivité forte de 9 000 permanents et 2 000 assistants familiaux qui renouvellent un effectif de 250 agents chaque année dont 20% de cadres. L'effet papy-boom intensifie la situation de concurrence dans le recrutement des cadres, car l'on ne traverse pas la France pour gagner 100 €... Celui-ci considère que c'est être trois fois gagnant en maintenant à jour le vivier des candidatures spontanées, en favorisant la mobilité interne et en étant attentif aux attentes et à l'écoute de ses cadres.

L'autre vie du fonctionnaire. M^e Nathalie Leroy, avocate en droit du travail et enseignante à l'IEP de Lille, aborde dans quel cadre juridique concilier fonctionnariat et autres activités en particulier associatives où il faut éviter les pièges qui pourraient l'apparenter à une activité commerciale. Ainsi, il faut que le fonctionnaire évite d'être membre du CA d'une association dont la gestion ne serait pas strictement désintéressée.

Le statut de l'auto-entrepre-

neur accessible aux fonctionnaires leur offre des possibilités nouvelles d'activités secondaires

Le comité Balladur. "La délicate réforme des collectivités territoriales – le comité Balladur, une date à retenir : 2014, big-bang territorial ?". Sous ce titre, M^e Catherine TauRAND, avocate en droit public, concluait la matinée en donnant des coups de projecteur sur "le" chantier de 2009, tel que décrit par le président de la République : "Faire en sorte que les structures des collectivités territoriales favorisent une meilleure gestion des deniers publics et que les responsabilités de chacun apparaissent plus clairement à nos concitoyens. Enfin, il faut que dans le cadre de compétences mieux définies, soient non seulement préservées mais approfondies les libertés locales."

"Il est temps de décider" : c'est le titre du rapport du comité Balladur. Il était constitué de personnalités très diverses privilégiant l'expérience au-delà des clivages gauche-droite. Son rapport fut remis le 5 mars 2009 au président de la République (après cinq mois de *brainstorming*) et il comprend 20 propositions.

Font l'unanimité 17 de ces propositions mais deux points posent problème. Si l'on exclut la collectivité locale à statut particulier dénommée "Grand Paris", ces deux points sont l'élection au

scrutin de liste des conseillers communs aux départements et aux régions, ainsi que la clause de compétence générale confirmée au niveau communal avec, par contre, des compétences spécialisées confiées aux départements et régions.

Le calendrier de la réforme prévoit de mars à l'été 2009 qu'un grand débat ait lieu sur deux fronts. Un premier front local et de terrain pur avec une série de consultations des élus locaux et des citoyens. Un deuxième front, démocratique et politique dans les plus hautes sphères au Parlement et avec les partis politiques.

Cette intense phase de concertation est déterminante parce que c'est seulement à son issue que le gouvernement est censé dégager les grandes lignes de la réforme. La réforme institutionnelle est prévue pour être présentée à l'automne 2009 au Parlement sous forme de projet de loi-cadre, qui permettra à plusieurs lois d'application de décliner dans les deux années à venir les différents domaines.

L'année 2014 constitue un repère temps sur la nouvelle

donne électorale probable. Ainsi, les prochaines élections régionales seraient maintenues à l'automne 2010 ainsi que les cantonales en 2011. Mais les conseillers généraux ne verraient leur mandat validé que pour trois ans et les conseillers régionaux à quatre ans. Les citoyens français auraient donc à voter, à compter de 2014, pour des "conseillers territoriaux", qui siègeraient à la fois à la Région et au Département.

La carte de France du découpage administratif n'a plus qu'à être jetée à la poubelle. Nicolas Sarkozy avait demandé au comité Balladur d'être audacieux sur les propositions de redécoupage administratif. Avec la nouvelle carte de l'intercommunalité, les "nouvelles communes", la création des premières "métropoles" dont Lille, la carte de la France de 1955 est vidée de sa substance...

Les conséquences financières de la réforme. Elles devraient normalement être réglées séparément en décembre 2009 dans le prochain projet de loi de finances. Logique-

ment devraient être supprimés les services déconcentrés de l'Etat qui interviennent dans le champ de compétence transféré aux collectivités locales.

Un exemple de l'enchevêtrement actuel des compétences : on entend que pour l'inauguration d'un équipement de 30 000 €, on retrouvait des représentants de la commune, de l'intercommunalité, du Département, de la Région, de l'Etat, d'une agence européenne, soit sept représentants, sept dossiers, sept financeurs, des délais longs, des coûts importants. Mais en même temps, comme le souligne M^e Taurand, les cofinancements sont gages de cohésion territoriale entre les différents niveaux.

Avec la suppression de la taxe professionnelle, quelques hypothèses de substitution se dessinent. Celle-ci a été annoncée pour 2010 par le président de la République, avec le principe de "compensation intégrale". On se dirige vers le développement d'une fiscalité qui serait assise sur la valeur ajoutée ou encore le relèvement de la part foncière de la taxe professionnelle ou le transfert d'une partie de

l'impôt sur les sociétés aux collectivités locales.

Nicolas Lebas, maire de Faches-Thumesnil, en qualité de jeune maire et Robert Serna, DGS de Dunkerque, qui accompagnait Stéphane Pintre au titre du SNDGCT, ont été auditionnés par le comité Balladur, ils ont pu enrichir de leur vécu la présentation de M^e Taurand.

Enfin, renouvellement triennal des instances régionales et départementales. Dans le temps fort que constitue, dix ans après Dunkerque, l'accueil du Congrès national à Lille, du 22 au 24 octobre prochains, Joseph Pietrzyk pour la Région, Jacques Billet pour le Nord et Jean-Marc Ducroquet pour le Pas-de-Calais, ont été reconduits dans leurs présidences respectives. Ils structureront prochainement les bureaux qui auront à répondre à l'ambition de réunir à Lille 1 000 DGS et cadres territoriaux sur les thèmes : "Dans une société en pleine évolution, la fonction publique territoriale moteur de l'action publique" et "La construction de l'Europe, impact sur la gouvernance locale". ■